

## **Vicissitudes des noms des familles des plantes, ou les embûches de la lexicographie**

Lucien BAILLAUD \*

**Résumé** - Tentative de reconstitution de l'histoire récente de quelques noms fantômes, saugrenus, de familles végétales *Composacées*, *Compositacées*, *Cruciféracées*, *Graminacées*, *Graminéacées*, *Guttiféracées*, *Labiacées*, *Labiatacées*, *Léguminosacées*, *Ombelliféracées*, *Synanthéracées*, qui errent depuis quatre-vingts ans dans divers dictionnaires français de langue. On ne prétend pas ébaucher un recueil exhaustif des erreurs botaniques des dictionnaires, qui serait utile mais ennuyeux à faire, on réfléchit à la manière d'éviter ces erreurs. On insiste sur la situation actuelle des noms admis par la communauté scientifique.

### **Aléas des noms des familles végétales**

J'ai déjà évoqué les désordres de la dénomination des familles végétales (BAILLAUD 2003 : 54-56 et 2005 : 67-69) ; me permettra-t-on de revenir sur ce thème qui est l'objet non pas de controverses mais de plusieurs malentendus ?

Il paraît que tous les hommes sont faillibles ; or les botanistes et les responsables de dictionnaires sont des hommes, donc ils sont faillibles ; et moi avec, je ne le sais que trop. Il est malaisé de voir la limite entre ce qu'on a compris et ce qu'on croit avoir compris ; il m'est arrivé de me tromper et de ne voir mon erreur qu'en la lisant reprise par quelqu'un d'autre. Avant de jouer le redresseur de mots, j'ai donc sollicité les remarques sur une première version du texte qui suit, en le soumettant à divers responsables de dictionnaires, à des botanistes, ainsi qu'à quelques autres personnes. Cela m'a valu de précieux avis. Je remercie botanistes et lexicographes de leur coopération.

En règle très générale, on désigne les familles des plantes par des termes collectifs féminins pluriels, sous la forme d'adjectifs pris comme substantifs, soit en latin soit en langue moderne. Les *familles* des plantes, groupements de *genres*, eux-mêmes groupements d'*espèces*, sont une création des

---

\* L.B. : Institut des Herbiers universitaires de Clermont-Ferrand, 3, boulevard Lafayette, F-63000 Clermont-Ferrand.

botanistes, dont la nomenclature est actuellement régie par la communauté scientifique, à l'occasion de congrès internationaux qui lui confèrent un aspect officiel. On pourrait dire que la commission qui en a la responsabilité est l'élément actif d'un pouvoir législatif, tandis que le pouvoir exécutif est détenu par les taxinomistes auteurs de monographies végétales, les éditeurs de revues, les jurys de thèses, les conservateurs d'herbiers, les auteurs de livres, les responsables de jardins botaniques, les horticulteurs, etc., qui exercent librement leur autorité sur un cercle limité ; il n'y a pas de pouvoir judiciaire, pas de sanctions à l'égard des contrevenants : aux yeux des botanistes, il règne peut-être une certaine liberté par rapport aux règles précises elles-mêmes ; celles-ci ne sont pas la science, elles ne sont qu'un outil de son expression.

Je présente au lecteur mes excuses quant aux caractères (italiques, capitales, etc.) pas très fidèles des citations des textes, eux-mêmes écrits de manières très diverses selon les éditeurs.

### **Latin et français ; pluriel et singulier**

Henriette WALTER (2005) a étudié le bilinguisme des naturalistes : en ce qui concerne la *nomenclature* des plantes, le bilinguisme (latin et français par exemple) ne bénéficie d'aucune reconnaissance internationale ; pour les taxons seuls les mots latins (quel latin !) sont admis comme ayant valeur scientifique. Ainsi, le *Code* (2006) rappelle que ROZE (1876) avait proposé de considérer comme une famille le groupe qu'il désignait sous le nom de *Tricholomées* et ce terme a été rejeté à cause du suffixe *-ées*, français et non latin. Il en est de même pour les tribus : le nom de *Melantheen*, à suffixe allemand, considéré comme non valide, a été rejeté du champ nomenclatural botanique (les juristes diraient-ils : réputé *non écrit* ?).

Cependant, dans ce qui suit, nous admettons (à titre de mauvaise approximation) l'identité et la presque interchangeabilité des noms de familles latins ou français : question essentielle de registres de langages. Toutes les familles de plantes ont un nom qui repose sur le nom latin d'un genre type, adossé au suffixe *-aceae* (« analogues à »), etc. Pour les noms des familles la « traduction » du latin au français consiste surtout à remplacer *-eae* par *-ées* ; la francisation (comme la latinisation) n'est qu'un détail orthographique qui permet de concilier le caractère international du nom « latin » et le statut linguistique du mot « français ». La situation est analogue dans d'autres langues latines et en allemand.

Les noms latins des familles sont seuls reconnus par la science. Sciemment ou par ignorance, nos dictionnaires de langue « font l'impasse » sur eux. Je ne saurais décider fermement s'ils ont tort ou raison, tant ces mots peuvent passer pour relever d'un jargon de spécialistes : d'ailleurs le latin est ici à peu près exclusivement écrit ; il pose à l'oral des problèmes de prononciation désagréables, qu'on ne soulève pas.

Les noms scientifiques des familles sont des termes collectifs, aussi collectifs que *regnum vegetabile*, mais de forme toujours plurielle, et pas faits

pour désigner au singulier chacun des composants qui en font partie ; il en est de même en zoologie, avec d'autres suffixes pluriels. La famille des *Rosaceae* englobe l'ensemble des plantes qui ont tels et tels caractères, en tant que *ensemble*. Les systématiciens utilisent rarement de tels noms de familles au singulier. À propos d'un Lépidoptère, Jacques ROGARD (2003) écrit : « Un *Noctuidae* nouveau » ; sous la plume des botanistes Francis HALLÉ & *al.* (2002), on lit : « le record pour des *Asteraceae* monocarpiques [...]. Par contre une *Asteraceae* voisine [...] ». Le mot *Asteraceae* est traité comme un mot invariable, indifféremment singulier ou pluriel. Provocations ? ou négligences, venant de personnes qui s'intéressent aux être vivants davantage qu'aux mots ? ou accommodements voulus entre les vocables latins et la langue française ?

Le botaniste se sentirait mal à l'aise en disant « *Rosa* est une *Rosaceae* », mot qui perdrait aussitôt son rang de nom de famille. Il a le droit de dire, pesamment, « *Rosa* appartient à la famille des *Rosaceae* ». Mais il n'hésite pas à dire en français : « *La Rose* est une *Rosacée* », ou au pluriel « *Les Roses* sont des *Rosacées* » ; et alors, sans peut-être que le locuteur ressent la nuance, le mot (qu'il soit singulier ou pluriel) n'a plus de sens vraiment collectif, que l'on verrait nécessairement pluriel, mais celui de l'appartenance à l'ensemble, à la famille des Rosacées.

On rencontre ce changement de sens dans le *Larousse du XX<sup>e</sup> Siècle* signalant « une liliacée », dans le *Grand Robert* : « une rosacée » ou dans le *Dictionnaire de l'Académie* écrivant : « Labiée [...] n. f. pl. famille des Labiées [...] au sing. une labiée » ; plus complet, le T.L.F. propose « GRAMINÉE, subst. fém. A. - *Au plur.* Famille [...]. B. - *Au sing.* ou *au plur.* Plante de cette famille. » Les dictionnaires peuvent aider à voir clair dans le sens des mots.

Voyons là une grande souplesse apportée par la langue française à l'expression du botaniste et aussi à celle du non-botaniste. Ainsi Eugène VIALA (1908) écrivait : « Ô Minerve que nous louâmes, garde-nous des liliacés vénéreux, des impurs colchiques épars dans la prairie. » – « Dans le terrain communal à l'herbe lépreuse [...] un âne [...] tond la graminée jaunée. » – « Sur le pré tout velu de graminées, le peuplier dessine une ombre longue. ».

L'anglais, à ma connaissance, ne permet guère que le choix entre le nom latin et une tournure comme *Bluebell family* ; je ne sais pourquoi, pour désigner cette notion collective par un nom, il n'écrit pas *Campanulaceous*. L'allemand, substituant le suffixe *-aceen* à *-aceae*, autorise à dire « *Rosa* ist eine *Rosacee* », tout en proposant aussi des noms composés, comme *Nelkengewächse* (« végétaux-œillets ») pour les *Caryophyllaceae*.

La francisation porte le plus souvent sur la totalité du nom (*Ranunculaceae* - *Renonculacées*). Certains préfèrent laisser au nom du genre type sa saveur latine et franciser seulement le suffixe (*Ranunculacées*) ; ces mots chimériques mi-latins mi-français sont ainsi plus proches des noms « scientifiques » eux-mêmes, et plus facilement compris par les non-francophones ; cela pourrait (peut) concerner les *Buddléiacées*, les *Joncacées*, les *Nymphéacées*, les *Scrofulariacées*, etc., et tous les cas mettant en cause un *é* (*Acéracées*, etc.).

Les auteurs ne poussent pas le perfectionnisme jusqu'à une impossible prononciation supposée correcte : un mot simple comme *Rosaceae*, va-t-on le prononcer *rosacé-é* comme les latinistes de jadis, ou *Rossa-ké-a-é* comme ceux d'aujourd'hui ? Et *Joinvilleaceae* ? Cicéron aurait refusé de le lire comme un mot latin ; le francophone n'a pas d'autre solution que de le lire comme un mot français suivi d'un suffixe latin. Ne parlons pas des voyelles courtes et longues ni de l'accent tonique.

Dans les pages qui suivent, je m'appuie sur divers ouvrages, notés parmi d'autres au hasard des rayons de bibliothèques, sans toujours chercher les plus significatifs, les éditions les plus récentes, etc.

### Coup d'œil sur la terminologie utilisée en France au XIX<sup>e</sup> siècle

Il serait intéressant, ici, mais ce n'est pas notre sujet, de rappeler qui a proposé tel ou tel nom de famille pour la première fois, et quand : nous voudrions surtout voir comment le vocabulaire botanique s'est trouvé dans l'état emmêlé actuel.

La Flore de LAMARCK puis de LAMARCK & DECANDOLLE (sic), longtemps en grand usage en France, décrit 91 familles désignées sous des noms de structures diverses ; soit des noms de plantes au pluriel : « famille des Groseillers (sic), *Grossulariae* », « ... des Érables, *Acerae* », « ... des Onagreaies, *Onagrariae* », « ... des Palmiers, *Palmae* », soit des adjectifs descriptifs : « famille des Composées, *Compositae* », soit des adjectifs indiquant une analogie avec des plantes d'un genre précis : « famille des Dipsacées, *Dipsaceae* », « ... des Hypéricées, *Hypericeae* », « ... des Primulacées, *Primulaceae* », « ... des Rosacées, *Rosaceae* ». Chacun de ces noms, pluriel, est énoncé au nominatif, pas forcément au féminin, en bilingue, français et latin.

GRENIER & GODRON utilisaient en français des termes descriptifs traditionnels (Crucifères, Synanthérées, etc.) et, pour les autres familles, des noms reposant sur des noms de genres, avec des suffixes variés (Rosacées, Violariées, etc.).

N'entrons pas dans le détail de la nomenclature utilisée au cours de ce XIX<sup>e</sup> siècle.

Henri BAILLON, dans sa fondamentale *Histoire des Plantes*, s'est aligné sur le système des familles nommées d'après le nom d'un genre type, toujours avec le suffixe *-acées*, ou bien d'après un caractère plus ou moins commun (comme *Crucifères*) ; la famille des *Palmiers* est un cas particulier. Tout était en ordre. Il écrivait ces noms en français, mais non en latin. La plupart des botanistes français se sont conformés à cette terminologie.

Hésitons à mentionner le *Grand Dictionnaire universel du XIX<sup>e</sup> siècle* de Pierre LAROUSSE, qui ne donnait pas les sources dont il était le reflet : il reprenait une grande partie des noms de LAMARCK & CANDOLLE, tout en donnant forme d'adjectifs à *presque tous* les noms des familles (ainsi au lieu de Cierges, il écrivait « Cactées, aussi Cactacées », et pourtant il maintenait le substantif *Palmiers*).

## Vers la normalisation

Des travaux d'ensemble portant sur toutes les familles inventoriées ont abouti à des systèmes terminologiques auxquels sont attachés les noms de John LINDLEY et d'Adolf ENGLER & Carl PRANTL.

BARNHART a donné en 1895 un exposé récapitulatif de la question, rappelant qu'il n'y avait pas de règle officielle, mais précisant que, pour former un nom de famille, l'usage qui avait sa préférence était d'exiger le latin et d'adosser le suffixe *-aceae* à la racine du nom d'un genre choisi comme typique. Ce suffixe transforme un nom en un adjectif féminin pluriel (lui-même utilisé comme un nom) et indique une analogie avec le type choisi. Cela donne un système ouvert à la foule des familles décrite par la suite, du fait de la découverte de nouvelles espèces, notamment exotiques.

Considérant quelque 880 des noms proposés par divers auteurs pour 259 familles, avec tout un choix d'équivalents, il voyait des inconvénients aux noms qui ne reposaient pas sur un nom de genre mais sur une particularité qui, à son avis, n'était pas suffisante pour caractériser la famille : il y a des fleurs « en croix » en dehors des *Cruciferales* (*Celastraceae*), des « gramens » en dehors des *Gramineales* (les *Cyperaceae*, les *Juncaceae*), des « ombelles » en dehors des *Umbelliferae* (*Araliaceae*). Il éliminait les termes ajoutant *-aceae* à autre chose qu'à la racine d'un nom de genre : il excluait ainsi quatre douzaines de tels noms, parfois de structure insoutenable, comme *Amentaceae*, *Campanaceae*, *Compositaceae*, *Ficoidaceae*, *Graminaceae*, *Labiaceae*, *Papilionaceae*, *Synantheraceae*, *Umbellaceae*, etc.

En s'appuyant notamment sur le *Natural System* de LINDLEY (partisan de la généralisation du suffixe *-aceae*), et sur le *Syllabus der Pflanzenfamilien* d'ENGLER & PRANTL qui acceptaient certains noms traditionnels (que lui-même refusait) non construits sur des noms de genres, BARNHART proposait 259 noms de familles, parmi lesquels on note : *Pinaceae* (called *Coniferae* by ENGLER & PRANTL), *Poaceae* (E. & P. : *Gramineae*), *Arecaceae* (E. & P. : *Palmae*), *Brassicaceae* (E. & P. : *Cruciferae*), *Cassiaceae* (E. & P. : *Leguminosae* ; Reichenbach : *Fabaceae*), *Ammiaceae* (E. & P. : *Umbelliferae*, Lindl. : *Apiaceae*), *Lamiaceae* (E. & P. : *Labiatae*), *Carduaceae* (E. & P. : *Compositae*, Lindl. : *Asteraceae*). Sont passées sous silence *Papilionaceae*, *Synantherae*, ...

Cela n'a pas empêché le chanoine COSTE de désigner les familles en reprenant les noms descriptifs ou des termes ajoutant des suffixes *variés* à des noms de genres.

Dans les ouvrages français de botanique, une relative stabilité est apparue dès le XIX<sup>e</sup> siècle, par exemple, avec les livres de l'abbé CARIOT et, nous l'avons vu, d'Henri BAILLON, etc.

La stabilité est actuellement réglementée par l'article 18 de l'*International Code of Botanical Nomenclature* (*Vienna Code*) adopté en juillet 2005 (MCNEILL, 2006) : toutes les familles sont nommées, avec le suffixe *-aceae*, d'après le nom (au génitif) du genre choisi comme type de la famille, mais en outre (18.5)

sont valides certains noms utilisés depuis longtemps (huit familles et une sous-famille) : plusieurs de ces dernières sont représentées dans la végétation européenne par de nombreuses espèces, souvent de grande importance pratique. De fait, le *Code de Vienne* maintient telle quelle la rédaction des éditions antérieures. Notons aussi que l'usage est de mettre une majuscule à la lettre initiale des noms des familles, mais le Code est muet à cet égard.

18.5. The following names, of long usage, are treated as validly published : *Compositae* (*Asteraceae* : type, *Aster* L.) ; *Cruciferae* (*Brassicaceae* : type, *Brassica* L.) ; *Gramineae* (*Poaceae* : type, *Poa* L.) ; *Guttiferae* (*Clusiaceae* : type, *Clusia* L.) ; *Labiatae* (*Lamiaceae* : type, *Lamium* L.) ; *Leguminosae* (*Fabaceae* : type, *Faba* Mill. [= *Vicia* L.]) ; *Palmae* (*Areaceae* : type, *Areca* L.) ; *Papilionaceae* (*Fabaceae* : type, *Faba* Mill.) ; *Umbelliferae* (*Apiaceae* : type, *Apium* L.). When the *Papilionaceae* are regarded as a family distinct from the remainder of the *Leguminosae*, the name *Papilionaceae* is conserved against *Leguminosae*.

18.6. The use, as alternatives, of the family names indicated in parentheses in Art. 18.5 is authorized.

Mme NOUAILLE-DEGORCE, de la Bibliothèque Centrale du Muséum, me dit que le libellé du 18.6, tel quel, date du 12<sup>e</sup> congrès (Léningrad, 1975) ; celui du 18.5, se trouve dans le Code du 8<sup>e</sup> congrès (Paris 1954) sous la forme de la note 2 qui inclut également l'autorisation des noms en *-aceae*.

Le mot *Synantherae* (*Asteraceae*), rare bien que suggestif et parfois utilisé par les botanistes, n'a pas été retenu, de même que *Personatae*, *Personnées* (*Scrophulariaceae*). N'ont évidemment pas non plus été retenus les mots *amentifères*, *corymbifères*, *cupulifères*... qui n'ont pas (ou n'ont plus) rang de familles, que nous écrivons ici sans majuscules et qui ne relèvent donc pas des présentes pages.

Si on se contente de le lire avec rigueur, l'article 18.6 *autorise* à dire *Poaceae* plutôt que *Gramineae* ; pourtant le vrai usage scientifique des botanistes d'aujourd'hui, en particulier lorsqu'ils s'adressent à la communauté des spécialistes de la botanique, c'est de s'en tenir à *une unique règle générale : ajouter le suffixe -aceae à la racine du nom du genre choisi comme type*. La discipline est une des forces de la terminologie, cette règle est respectée avec souplesse mais assez attentivement, *comme si elle était obligatoire*, ce que le Code n'exprime nullement. C'est dire que les noms *authorized* sont *recommandés*, voire *obligatoires* ; Aline RAYNAL-ROQUES (1995) voit ainsi la situation, quand elle écrit que « le Code de Nomenclature tolère l'utilisation » des noms traditionnels [en attendant, peut-être de les rejeter ?], alors que la rédaction même du Code, maintenue de congrès en congrès, ne laisse nullement paraître cette idée et met au contraire les noms traditionnels descriptifs en première position. Je pense que l'on peut voir là une trace, en voie d'oubli, de l'origine européenne de la botanique scientifique et de sa terminologie.

Hormis les *Guttiferae*, ces taxons constituent une base des connaissances botaniques de beaucoup. Peut-être ne serait-il pas raisonnable de demander aux gens de désapprendre les mots si parlants *Crucifères* et *Ombellifères*,

aux sonorités agréables, et de les remplacer par *Brassicacées* et *Apiacées*. Nous souhaitons que se répande la connaissance de la biodiversité végétale, mais il y a beaucoup à faire : quelle proportion de nos contemporains savent reconnaître un *chêne* dans une forêt et un *roseau* au bord de l'eau ? Ne rendons pas la botanique plus rébarbative que nécessaire. La pression des botanistes entraînera peut-être le rejet des neuf noms cités dans l'article 18.5 du *Code*, mais je souhaiterais que cela n'oblige pas à proscrire l'usage de mots comme *graminées* ou *légumineuses*, qui font partie de la langue française courante.

Le *Code* conserve aussi, mais sans proposer d'autre choix (*nom. cons.*, mais pas *nom. alt.*), les noms des *Cactaceae*, *Caryophyllaceae*, *Juncaginaceae*, *Onagraceae* et *Winteraceae*, dont le genre type a subi un changement de nom, sans qu'on ait, pour autant, changé le nom de la famille (*nom. conserv.*), comme on a conservé le nom du département du Var bien que le Var n'y coule plus depuis le rattachement de Nice à la France ; on pourrait imaginer que quelqu'un veuille créer une famille pour le seul genre *Dianthus*, me dit plaisamment SEYBOLD, et cela ferait *Dianthaceae* : faudrait-il alors rejeter (*nom. rej.*) le nom des *Caryophyllaceae* ?

Cela n'empêche pas les recherches de taxinomie (et donc d'éventuels renouvellements de la science), sur la classification elle-même des plantes. BRUMMITT (1992) récapitule huit systèmes, qui distinguent de 343 à 533 familles : trois de ces systèmes utilisent les deux sortes de noms de familles, les autres seulement les noms formés sur des noms de genres. Les genres types seulement sont utilisés pour la dénomination des groupements de familles, avec divers suffixes : *Arecales*, *Fabales*, *Fabanae*, etc. Les taxons intermédiaires entre famille et genre (19.4) se nomment toujours d'après un genre type (ss-fam. *Poideae*, tribu *Poëae*, ss-tr. *Poinae* ; cependant (19.4) si on accepte *Papilionaceae* comme famille, l'article 19.7 précise : The name *Papilionoideae* may be used as an alternative to *Faboideae*.

BRUMMITT, pour sa part, dans son ouvrage de référence (1992) édité par les Royal Botanical Gardens de Kew, utilise les deux catégories de noms, en privilégiant les noms traditionnels : *Asteraceae* – see *Compositae* ; *Fabaceae* – see *Leguminosae* ; etc.

De plus en plus, les systématiciens s'appuient sur le travail de l'Angiosperm Phylogeny Group (APG, 1989, APG II, 2003, APG III, 2009). Celui-ci donne une synthèse de ce que la connaissance des ADN indique sur les parentés des ordres et familles (regroupement de certaines familles, mise en évidence et définition de certaines autres, etc.) À la fin du mémoire APG II les auteurs donnent une longue liste de synonymes, sur laquelle APG III ne revient pas ; on y lit par exemple « *Cruciferae* Juss. (1789), *nom. alt.* et *cons.* = *Brassicaceae* » [*Nom. alt.* peut signifier, selon GAFFIOT, *nomen alterum*, « nom autre » ; Jacques LAMBINON, consultant STEARN, me dit : *alternativum*, « nom alternatif », ce qui ne diffère guère de *alterum* ; le *Code* de Vienne est tout en anglais ;

son *glossary* connaît le terme *alternative names* ainsi que *conserved name* (*nomen conservandum*), « devant être conservé ». De même pour chacun des neuf noms mentionnés dans l'article 18.5 du *Code*, dont la plupart ont pour parrain JUSSIEU 1789. Ainsi l'Angiosperm Phylogeny Group n'exclut pas l'alternative, la validité des autres noms. Mais des synonymes ne sont pas nécessairement interchangeables ; ils conduisent à des choix qui dépendent des registres du langage.

Par un évident souci, me semble-t-il, de simplicité (éviter les exceptions à une règle générale simple) toutes les familles à réalité phylogénique reconnue énumérées dans la classification nouvelle sont citées sous leur seul nom établi d'après celui du genre-type. C'est là que l'on trouve la liste la plus à jour des familles retenues par la botanique moderne, liste non encombrée par les synonymes *conservanda*. Nous pensons que c'est par voie d'entraînement que les noms énoncés dans l'article 18.5 sortent de l'usage actuel des botanistes communiquant entre eux ; mais ils n'en sont pas moins aussi valides que les autres, à la fois pour le *Code* et pour l'APG. Jusqu'à plus ample informé, évitons de dire que *Ombellifères* est un ancien nom des *Apiacées* : ce sont des synonymes. Pourtant, ne nous illusionnons pas, nous savons que s'opposer à l'usage, c'est se battre contre des moulins à vent.

## De l'usage au bon usage

Dans les ouvrages classiques, une stabilité s'était mise en place dès le XIX<sup>e</sup> siècle, conforme pour l'essentiel aux idées développées par LINDLEY et ENGLER & PRANTL, exposées notamment par BARNHART, mais conservant l'appellation très largement répandue de quelques familles à nom descriptif. Henri BAILLON s'y tenait rigoureusement, l'abbé CARIOT, à peu près. Dans un article passionné, J. CHALON (1900) regrettait de constater la tendance à obéir à ces règles, et il ironisait sur Léo ERRERA qui, allant « dans cette logique jusqu'au bout, ne reculait point devant Ombellacées, Labiacées, Cruciféracées et Compositacées », horreurs effectivement indéfendables : polémique éphémère.

Présentons la situation avec quelques exemples dont nous prions d'excuser la monotonie.

*Les Quatre Flores de France* de l'abbé FOURNIER (1934-1940) respectaient les règles, pour les deux catégories des noms de familles (il utilisait les noms descriptifs traditionnels pour les unes et pour les autres, les noms normalisés construits d'après celui d'un genre type). Seule fausse note, l'appellation des *Graminacées* : ce terme bien construit (en tant que simple adjectif) serait conforme aux normes comme nom de famille si *gramen* était un nom de genre ; comme ce n'est pas le cas, il ne peut pas être substitué à *Graminées* ; FOURNIER se trompait, mais cette erreur n'est pas rare. Notons que *graminacé* serait mal construit s'il s'obtenait par l'adjonction du suffixe *-acé* au mot *graminé* qui est déjà un adjectif.



FERNALD (1950) dans une réédition du *Gray's Manual*, américain, ne donne, pour les familles en question, que les noms traditionnels, en latin, suivis des noms anglais : *Compositae* (*Composite Family*) ; *Cruciferae* (*Mustard Family*) ; *Gramineae* (*Grass Family*) ; *Guttiferae* (*St. John's wort Family*) ; *Labiatae* (*Mint Family*) ; *Leguminosae* (*Pulse Family*).

L'*Illustrierte Flora* de Gustav HEGI s'en tient aux termes traditionnels germanisés, éventuellement accompagnés de noms vulgaires ; elle énonce en mots allemands : *Betulaceen*, *Fagaceen*, *Cruciferen*, *Leguminosen*, *Gramineen*, *Labiaten* (*Lippenblütler*), *Compositen* (*Korbblütler*), *Umbelliferen* (*Doldenblütler*), etc.

La sympathique *Flore d'Auvergne* du Cdt d'ALLEIZETTE (1960) écrit, malgré quelques lapsus parmi les noms des familles : *Crucifères*, *Légumineuses*, etc.

La *Flore de France* de GUINOCHET & VILMORIN (1973-1984) désigne les familles par un seul mot français, conforme à la tradition, s'il y a lieu : *Abiétacées*, *Ombellifères*, etc.

Le *Supplément à la Flore* du chanoine COSTE, publié par JOVET & al. (1974-1990), précise simplement que « Selon la nomenclature actuelle », par différence avec celle de COSTE, « on termine par *-acées* les noms des familles, à l'exception d'un petit nombre (*Crucifères*, *Légumineuses*, *Graminées* ...) ».

GUILLEVIC (1974) dans son *Herbier de la Bretagne* signalait des doubles graphies en français : *Borraginacées* (*Boraginacées*), *Joncacées* (*Juncacées*), *Onagracées* (*Oenothéracées*), etc. ; ainsi que des doubles dénominations : *Crucifères* (*Brassicacées*), *Graminées* (*Poacées*), *Labiées* (*Lamiacées*, *Labiatae*), *Ombellifères* (*Daucacées*, *Umbelliférées*), etc.

La réédition (1990) de la *Flore complète illustrée en couleur* [...] de BONNIER [& DOUIN] a été l'occasion, dans les planches illustrées, de ne donner que les noms latins, et de remplacer « *Violarieae-Violariées* » par *Violaceae* ; « *Papilionaceae. Papilionacées* » par *Fabaceae* (*Leguminosae, Papilionaceae*) ; « *Umbelliferae, Ombellifères* » par *Apiaceae* (*Umbelliferae*), etc. Les deux noms sont écrits en latin seulement, ce qui est raisonnable pour un ouvrage savant trop encombrant et trop coûteux pour viser un public non spécialisé.

Le *Précis de Botanique. 2. Végétaux supérieurs* de GAUSSEN, LEROY & OZENDA (1982) proposait, tout en latin, sous la plume de LEROY, les noms traditionnels suivis, entre parenthèses, des noms conformes aux normes : « *Compositae* (= *Asteraceae*) », tandis que dans le corps du texte, OZENDA parle en français des *Composées* et des *Légumineuses*.

Au contraire, dans leur flore des États-Unis, GLEASON & CRONQUIST (1991) ne connaissent que les noms des familles latins construits sur un nom de genre ; ils précisent souvent des noms vernaculaires anglais : *Apiaceae, the Carrot Family* ; *Asteraceae, the Aster Family* ; *Brassicaceae* ; *Lamiaceae* ; *Poaceae, the Grass Family*.

Mme RAYNAL-ROQUES (1995) mentionne le nom traditionnel et le nom conforme aux normes, chacun en latin puis en français : *Compositae* (*Composées*) = *Asteraceae* (*Astéracées*), mais dans le corps du texte, elle donne le nom latin des genres et le nom français des familles.

GUIGNARD (1996) donne en français la double nomenclature : *Apiacées* ou *Ombellifères*.

Dans la flore britannique de STACE (1997) je lis : *Apiaceae* – *Carrot family* (*Umbelliferae*, *Hydrocotylaceae*) ou encore *Lamiaceae* – *Dead-nettle family* (*Labiatae*).

Dans la clef de détermination de la flore suisse (LAUBER & WAGNER, 1998) les familles sont annoncées ainsi : *Poacées* (*Graminées*) ou encore *Astéracées* (*Composées*), sans dénomination latine.

Dans la flore belge de LAMBINON & al. (1999) on lit : *Fabaceae* (SYN. : *Papilionaceae*) (*Papilionacées*), ou encore : *Brassicaceae* (SYN. : *Cruciferae*) (*Crucifères*).

SPICHIGER & al. (2000) font de même.

Sylvie MEYER & al., dans leur *Botanique* (2004), avaient besoin de proposer à leurs lecteurs une présentation simple et utilisable des termes que l'on trouve dans les divers ouvrages et flores, sans entrer dans des considérations anecdotiques extrascientifiques : ils donnent avec quelque raison la *correspondance entre les anciens et les nouveaux noms de familles* ; ils ne signalent pas que la plupart des noms traditionnels ne sont nullement périmés pour autant, cette précision serait une complication inutile pour les étudiants.

Parmi les ouvrages destinés au grand public je note *l'Aveyron en fleurs* de Christian BERNARD (2005) qui donne (toujours en français) les deux noms : *Brassicacées*, *Crucifères*.

Jacques LAMBINON (2006), dans sa préface au travail de Francis MACULIN sur *Les noms français des plantes [...]*, parle des *Crucifères*, en français, sans ajouter *Brassicacées*.

Pour le botaniste, les noms traditionnels ne sont pas « vieux », ne sont pas à abandonner, mais de fait, sinon en droit, ils n'appartiennent peut-être pas au même registre du langage ; ils sont plus largement compris du public.

Plusieurs encyclopédies donnent les formes correctes des deux catégories de noms de familles, tous en français, éventuellement sans majuscules, ce qui n'est point répréhensible (QUILLET, 1968-77, BORDAS 1998, *Universalis Dictionnaire*, 1999).

Entre les botanistes, il y a un accord pratiquement général, joint à une certaine souplesse qui permet à Jean-Pierre REDURON de publier ses magistrales *Ombellifères de France* (2007-2008).

## Variations hors des normes

Dans l'ensemble, à part la traduction en langues d'aujourd'hui, qui n'a rien d'international, beaucoup de botanistes se sont depuis longtemps, par anticipation, conformés aux règles énoncées dans le *Code international*, avec son unique suffixe *-aceae* et sa liste, souvent préférentielle, des 9 noms traditionnels. Cependant cet accord général a été contrarié en France par le

succès des flores de Gaston BONNIER & de son cousin Georges (BONNIER) de LAYENS (merci à André CHARPIN pour ses informations, flores extraordinaires sur le plan didactique, qui ont joué un très grand rôle dans la diffusion de la botanique. La *Flore complète portative de la France et de la Suisse* n'est pas datée ; Jean-Pierre REDURON me signale 1894 pour son titre initial *Tableaux synoptiques des plantes vasculaires de la Flore de France* ; plus que centenaire, scandaleusement non remise à jour (et pas seulement pour la terminologie), c'est encore, telle quelle, un succès de librairie ; en dehors de zones frontalières, elle n'a été qu'un temps éclipsée, comme flore portative, par la Flore de FOURNIER, bien supérieure mais mal commercialisée. Elle énumère 149 familles, dont à peu près un tiers avec le suffixe officiel actuel des familles, *-acées* ; pour les autres, sans en expliquer les raisons historiques, elle utilise une terminologie tout autre : quelques-unes avec le suffixe actuel des sous-familles (*Ficoïdées*), une moitié avec celui des tribus (*Apocynées*), voire celui de rien du tout (*Violaridées*), et cela en dehors des 9 noms signalés plus haut, toujours légitimes, qui ne sont pas construits sur un nom de genre. De si nombreux Français se sont initiés à la botanique avec BONNIER, que nous ne pouvons reprocher à personne de se servir de divers termes discutables utilisés par BONNIER (les familles des *Orchidées*, des *Solanées*, etc.). Les auteurs ont quitté leur éditeur et étendu leur domaine à la Suisse (ajoutant quelques pages et plaçant une lettre S là où il fallait, dans les tableaux) ; les éditions BELIN ont réédité l'ouvrage, non mis à jour, mais de présentation modernisée (cartonnage illustré, papier plus blanc, cartes redessinées de présentation plus flatteuse), en reprenant telles quelles (à part la lettre S) les planches des tableaux synoptiques remarquables de 1894, et même la page II bis de la première édition. C'est un record de longévité pour un livre scientifique.

Sans doute certains botanistes ont-ils dit qu'il faudrait se rallier à l'usage de plus en plus général du suffixe *-acées*, (« ressemblant à », « analogues à »), ajouté au nom des genres types. Je suppose que l'un ou l'autre, de bonne volonté, distrait, je ne dis pas mal-comprenant, a cru qu'il faudrait munir de ce suffixe (réservé à des noms que l'on veut transformer en adjectifs) la totalité des noms des familles, et parler des *Composacées* et des *Cruciféracées*, ce qui suradjectiverait des mots qui ont déjà forme d'adjectifs, les transformant en cacographies, barbarismes purs et simples. Si *Composées* veut dire « (plantes) à fleurs composées », alors *Composacées* voudrait dire « (plantes) analogues à – à fleurs composées ». Certains, férus de progrès, auraient-ils pensé devoir prôner un vocabulaire qu'ils croyaient moderne ? Je suis tenté d'appeler cela un purisme non pas de pédants, mais de naïfs, sans vouloir porter tort à la mémoire de mes collègues. J'ignore si quelque chose a été publié sur ce thème dans ce sens, mais j'imagine qu'une rumeur s'est maintenue parmi quelques botanistes. Elle peut d'ailleurs être ancienne, puisque je vois dans un dictionnaire l'étrange *Cupuliféracées* avec une attestation daté de 1836.

Les questions de terminologie enflamment parfois les passions, parce qu'on pourrait croire qu'elles mettent en cause nos modes d'expression, notre liberté de parole et de langage : essayons de ne pas perdre de vue l'objectivité d'appréciation.

J'ai dit précédemment (2003) que la double terminologie, à partir d'un caractère ou à partir d'un genre, a parfois été mal comprise, et a pu entraîner des incorrections dans la construction des mots. Ainsi CARIOT & SAINT-LAGER (1897), dans leur excellente *Botanique*, proposaient *Cruciacées*, *Cupulacées*, *Ombellacées*, termes oubliés, maladroitement construits avec le suffixe standard indiquant l'analogie, sur des mots qui ne sont pas des noms de taxons mais des rappels morphologiques. Le mot *Labiées* (*Labiatae*) évoque la forme des fleurs, et ses lèvres ; le nom de *Lamium* (signifiant étrangement « ortie » d'après plusieurs très bons dictionnaires de langue, (que je ne nommerai pas, pour ne pas commettre de harcèlement), viendrait du grec *laïmos*, « gosier », et du nom de l'antique ogresse *Lamia*, qui dévorait les enfants des autres ; *Lamium* est le genre type de la famille des *Lamiacées* (*Lamiaceae*) ; certains auteurs, comme CARIOT, ont mêlé les deux nomenclatures en télescopant *Labi-ées* et *Lami-acées*, lapsus aboutissant à l'impossible hybride *Labi-acées*, à structure de mot-valise.

Des barbarismes de cette sorte ont-ils été imprimés, repris ou réinventés ? Grâce au *Trésor de la Langue Française* nous sommes orientés surtout vers la *Botanique* de bonne vulgarisation didactique (Pléiade), à la fois dirigée et rédigée par une seule personne, le mycologue bien connu Fernand MOREAU (1960), et (pour le mot *Ombelliféracées*) sur *Bén. Vaesk. Jard.* 1981, référence que je n'ai pas su retrouver. Citons aussi QUÉZEL & SANTA (1963) pour les *Synanthéracées*, mais c'est une simple faute de frappe : la table des matières donne bien *Synanthérées* ; cette forme fautive d'un terme tombé dans l'oubli est malheureusement située dans une excellente flore de référence et peut faire école.

Les auteurs que j'ai cités plus haut, quand ils utilisaient les noms de familles traditionnels, en français, latin ou allemand, se sont tous conformés à ... la tradition. Faute de documentation, je n'affirme pas qu'aucun autre botaniste ne se soit laissé prendre au piège fautif de la suradjectivation, mais il est clair que ces mots, inventés par méprise, ne font pas partie du langage scientifique ni vernaculaire de la botanique ; ce sont des mots-fantômes.

L'idée de s'appuyer sur la *Botanique* de la Pléiade pouvait a priori séduire des linguistes du T.L.F. Je serais mal placé (voir BAILLAUD 1969) pour médire de cette encyclopédie très recommandable, mais en ce qui concerne l'attestation des mots en question ici, dans le langage botanique, elle ne me paraît pas convaincante. Certes, l'auteur mettait indiscutablement en première position les formes fautives suradjectivées, il se trompait, cependant il ne refusait pas les équivalents. Il écrivait : les *Compositacées* ou *Composées* ; les *Crucifères* ou *Cruciféracées* ; les *Graminéacées* ou les *Graminées* ; les *Labiatacées* ou *Labiées* (dans l'index : ou *Labiacées*), etc. Entre deux mots, Paul VALÉRY préférerait le moindre ; j'ignore si les préférences de Fernand MOREAU reposaient sur son goût personnel ou sur des sources imprimées ou sur des on-dit. Sans critiquer son ouvrage du point de vue scientifique, je n'aurais pas pensé à m'appuyer sur son éclectisme comme attestations de certains noms de familles, mal venus. Mais, lorsque des linguistes établissent un texte antique d'après plusieurs manuscrits qui diffèrent, ils veillent à ne

pas négliger la *lectio difficilior*, la lecture plus difficile : c'est peut-être dans un esprit analogue que, entre les formes simples de la plupart des auteurs et les formes compliquées plus rares, les lexicographes ont retenu les compliquées.

La Société nationale d'Horticulture de France (2001) utilise les noms traditionnels, en français, et signale comme *des fautes* la suradjectivation en *-acées* de ces noms. Je l'ai écrit également (2003 : 56 et 2005 : 67). Cela a-t-il produit quelque effet ? Disons que ces mots sont, à mon avis, des *nom. rej.*, *nomina rejicienda*, pour s'exprimer en latin des botanistes.

## L'attitude des dictionnaires

Pour exposer la suite de ce qui précède, considérons quelques dictionnaires et extrayons-en quelques menus passages, trop nombreux à la lecture, mais utiles à notre étude critique, dont le caractère ennuyeusement répétitif laisse supposer que leurs responsables ont pu s'inspirer les uns des autres au lieu de consulter directement des publications de botanique.

Les dictionnaristes sont mal outillés pour distinguer, savoir faire la différence, entre une simple cuistrerie, une initiative erronée et une modernisation justifiée ; ils ont souvent fait le mauvais choix. Le philologue Robert MARTIN me dit que la terminologie botanique est une des hantises du lexicographe. Je n'ai pas qualité pour savoir si les matières autres que la botanique ont été également maltraitées.

Il est hasardeux de critiquer le travail des autres, quand il s'agit d'une profession, d'une activité, que l'on n'a pas pratiquées soi-même, et dont on ne connaît pas toutes les contraintes. On en est parfois tenté. Ayant fait jadis quelques pas dans la dictionnaire, j'ai appelé *graines* les *châtaignes* dans le *Dictionnaire en images* de DUDEN (1962) ; j'en ai encore honte, mais cela ne m'empêche pas de remarquer et de regretter les bévues d'autrui. Jean PRUVOST (2002) observe que chaque dictionnaire a sa spécificité et qu'il n'est peut-être pas raisonnable de chercher des précisions encyclopédiques dans le même dictionnaire que pour trouver des finesses linguistiques. Mais on ne dispose pas toujours de tous les dictionnaires. On peut d'ailleurs trouver d'utiles informations dans chacun. Or les noms de familles affublés malencontreusement du suffixe *-acées* se trouvent dans plusieurs dictionnaires (avec raison, sans doute, puisque, créés par erreur, ils ont été employés, à tort, par F. MOREAU et peut-être quelques autres) ; je me rappelle avoir lu dans un opuscule sérieux, « ne dites pas dilemme, dites dilemne » ; les dictionnaires vont-ils pour autant ... ? Mais le *Trésor de la Langue française* va nous guider.

Pour les insolites *Composacées* et *Cruciféracées*, les références du *T.L.F.* sont *Rob.* et *Lar. Lang. Fr.* Comme autres occurrences, comme autres attestations reprenant ces barbarismes, j'ai sans doute mal cherché : je ne saurais citer de publications récentes de botanistes, mais seulement d'autres dictionnaires, comme si le vocabulaire de la botanique et le travail des lexicographes étaient peu perméables l'un à l'autre, peu miscibles, peu contaminés l'un par l'autre.

Peut-être grâce à la vigilance de Julien COSTANTIN, beau-frère de BONNIER, le *Larousse du XX<sup>e</sup> siècle*, a modernisé la nomenclature des familles de plantes ; en comparant à la *Flore complète portative de Bonnier*, on voit qu'on a opportunément remplacé Acérinées par Acéracées, Balsaminées par Balsaminacées. Hésitation pour Aroïdées, devenues Aroïdacées (par addition de suffixes), syn. de Aracées. Et des initiatives gênantes t. 2, 1929 : Composacées (on dit encore composées), t. 4, 1931 : labiées ou mieux labiacées, la forme fautive explicitement présentée comme la meilleure. Le dictionnaire lançait là des mots bouteilles-à-la-mer, qui, dans leur ensemble, ont été ignorés des botanistes, des mots-fantômes comme je viens de le dire, qui ont été soigneusement conservés pendant quelque quatre-vingts ans par de nombreux dictionnaires, comme faisant partie de notre patrimoine et présentés comme les termes corrects.

Bien après le *Larousse du XX<sup>e</sup> siècle*, le *Dict. usuel Quillet-Flammarion* de GIOAN (1956) écrivait : Composacées, Graminacées, Labiacées.

Ces erreurs ont été suivies d'abord par d'autres ouvrages de LAROUSSE ; le *Lar. classique* (1957), le *Grand Lar. encycl. en dix vol.* (1960), le *Petit Lar. en couleur* (1972), le *Gr. Lar. de la langue fr.* (1972), le *Lar. trois vol.* (1975), écrivent à peu près la même chose, en se contredisant parfois : on devrait théoriquement écrire Composacées (ce qui laisse penser que le mot n'était pas utilisé) ; ou, anciennement, Composées ; on dit aussi Cruciféracées ; ancien nom des Cruciféracées ; Graminacées [...] le langage courant emploie graminée ; Labiées, ancien nom de famille des Labiacées ; Ombellifère [...] syn. de Ombelliféracées ; la forme Ombelliféracées est inusitée. Et de signaler Cupuliféracée.

N'ayons pas la cruauté d'entrer dans le détail des dictionnaires ROBERT, où quelques coups d'œil m'avaient naguère fait rencontrer d'étonnantes bévues botaniques (BAILLAUD 2005 : 67-69) ; ma critique avait été qualifiée par un spécialiste de « terrifiante pour le lexicographe ». À propos des hépatiques, présentées comme intermédiaires entre les mousses et les lichens, j'avais signalé que c'était un peu comme si on disait que les oursins sont des intermédiaires entre les chétaignes et les hérissons ; plaisanterie factice, mais critique nullement exagérée ; l'erreur a été corrigée ; il aurait été utile qu'un botaniste soit chargé de relire l'ensemble de la botanique de ces dictionnaires. Passons donc sur leur cas.

La *Nouv. Encycl. Bordas* en 10 volumes (1985) écrit labiées ou labiacées et, dans l'entrée lamier : de la famille des labiacées.

Meilleure inspiration, dans le *Quid 1986* on lit : Crucifères ou Brassicacées, Ombellifères ou Apiacées, ce qui est excellent, mais aussi Graminées (ou Graminacées), ce qui est mauvais, et, pire, Labiacées.

Le *Grand Lar. Universel* (1991) continue avec discrétion dans son extravagance : les composées dites aussi composacées, et, plus loin, graminées ou graminacées. Le *Petit Larousse* lui-même a persisté à accueillir le mauvais aroïdacée.

Pour le *Petit Robert* de 2006, une graminée est une plante de la famille des graminacées, ce qui est regrettable mais qui distingue les niveaux de langages,

et, ce qui est partiellement exact mais trompeur : *cette famille s'appelle aujourd'hui Poacées* (en oubliant de dire qu'elle s'appelle encore *Graminées*).

Le *Dictionnaire culturel en langue française* (2006), aux excellentes mises au point, reprend en grande partie, hélas sans guère de corrections, bien des articles fautifs du *Grand Robert*, et il est de ce fait garni, entre autres, des habituelles mais stupéfiantes *composacées*, *cruciféracées*, *graminacées*, *labiacées*, *labiatacées* et *ombelliféracées*, et même, par une diabolique aphérèse scatologique, de *Chiacées*, qui laisse penser que les articles de botanique n'ont pas encore été systématiquement relus par un botaniste.

Au contraire le *Dictionnaire encycl. Quillet en 9 volumes* (1968-77) se signale par l'absence de ces barbarismes, de même que, réalisée par des botanistes, l'*Encycl. Universalis (Dictionnaire, 1999)*.

Quant au *T.L.F.*, il est dans son rôle quand il mentionne par exemple *la forme plus rare composacées* ainsi que les *Labiacées* ou *Labiatacées*, les *Ombelliféracées*, les *Composées* (une bonne citation de PLANTEFOL) et quand il écrit à propos des *Graminées* ou *Graminacées*, « on rencontre souvent aujourd'hui *Graminacées* ou *Graminéacées* » : l'idée de fréquence ou de rareté est intéressante, l'appréciation en est peut-être fixée d'après le nombre des dictionnaires consultés (ou d'après des ouvrages que je ne connais pas).

Le *Dictionnaire de l'Académie française* (2000-2001) précise dans son article *Composées* : « On a dit aussi parfois *Composacées* » ; inversement l'entrée *Graminacées* signale : « On dit aussi *Graminées* » et pour les *Labiées* : « On dit aussi *Labiacées* » ; « on dit aussi », cela n'engage pas à grand-chose même si le mot on ne désigne que d'autres dictionnaires. Plus gênant, la *lavande* est une « plante de la famille des *Labiacées* », affirmation qui laisse supposer que ces Messieurs et -Dames nos Académiciens ne fréquentent guère de botanistes ; c'est en effet l'Académie qui prend à son compte le barbarisme, hybridant les deux mots corrects *Labiées* et *Lamiacées*. Je suis désolé d'écrire cela, parce que l'Académie rend très aimablement service à chacun de ceux qui ont une hésitation de langage.

Le *Larousse de la langue Française, Lexis* (2002) mentionne, dans un ordre ou l'autre, *Composées* ou *Composacées*, *Guttiféracées* ou *Guttifères*, *Graminacées* ou vx (« vieux ») *Graminées*, etc. Et le *Grand dictionnaire Étymologique et Historique du français* de LAROUSSE renvoie de *Ombelle* à *Ombellifère* 1698 TOURNEFORT et à *ombelliféracées* 1959 ROBERT ; de *Labiacées* il indique l'attestation 1931 LAROUSSE ; de *Lamium* il donne l'origine, du lat. sc. *Lamium, espèce d'ortie* (bourde sortie du T.L.F. ? due à une mauvaise lecture du GAFFIOT ?) .

Je ne vois pas d'inconvénient, au contraire, à ce que des linguistes, des lexicologues, enregistrent des cacophytonymes accidentels, qui peuvent aider à comprendre l'évolution des langues. D'autre part, je ne conteste pas à chacun, ni plus ni moins qu'à moi-même, le droit à l'erreur. Mais, comme botaniste, je déplore qu'on définisse ou qu'on utilise ces mots intempestifs comme de vrais mots botaniques, contribuant à ridiculiser non seulement les dictionnaires de langue mais, en plus, notre aimable science, alors qu'il existe tant de bons manuels de botanique, de dictionnaires et de flores, à la disposition des lexicologues intéressés par le vocabulaire botanique.

À force de croire écrire des mots de botanique que les botanistes ignorent ou considèrent comme des fautes, tant va la cruche à l'eau..., peut-être y a-t-il un retournement de situation.

Le *Dixel dictionnaire*, de 2009, se contente, en guise d'errances, d'écrire *Labié* [...] syn. *Labiacées*, *Lamiacées* ; *Graminée* [...] syn. *Graminée* (famille des *Graminacées*). Et, grâce au Ciel, aucune mention des autres pseudo-noms de familles.

Le *Petit Larousse* de 2010 limite ses vagabondages à *graminée* ou *graminée* (je répète que ce mot serait normal si on le prenait dans une signification non botanique). Il pousse la science et l'exactitude jusqu'à annoncer *astéracées* comme synonyme de *composées*.

Le *Dictionnaire Hachette* de 2010 énonce *labiée* [...] syn. *lamiacée*, var. *labiacée*, et *graminée* [...] var. *graminée*. Excellent. On ressent ici parfaitement la différence entre un synonyme, réellement interchangeable, et une variante, incorrecte ici dans son sens botanique.

Un problème avec l'anglais. Les familles des plantes ont des noms latins internationaux ; elles ont aussi des noms français ; comment se présente la traduction en anglais de ces noms français (et réciproquement) dans le cas des noms traditionnels ? Le *Grand Robert & Collins* (2008) traduit *labiate* par *labiacé* (adj.) et *labiée*, *labiacée* (nom) ; *composite* par *composée* ou *composacée*. Contamination à partir des autres dictionnaires ROBERT ? Mais le *Harrap's* fait de même et traduit l'anglais *composite* par *composacée* et le français *labiées*, en anglais, par *labiate* et *Spec. Labiataceae* ; les auteurs ont-ils pris leur inspiration botanique française dans un dictionnaire de langue ? Sommes-nous en train d'exporter nos cacophytonymes ? Ce serait flatteur mais regrettable. Ou bien ces barbarismes sont-ils nés également en terres anglophones ?

Et le *Grand Dictionnaire Allemand-français, Français-allemand* de LAROUSSE (2007), traduit *Lippenblütler*, Bot., par *labiée* f ; *labiacée* f ; que penser ?

Yves-Marie ALLAIN me fait remarquer que tout ce qui précède repose sur des sources écrites, publiées, et donc permanentes, sans aborder Internet. Or de nombreux botanistes, ajoute-t-il, utilisent cette voie de documentation.

Mentionnons *Tela Botanica* : <http://www.tela-botanica-org> et l'*Index de Kew* : <http://www.ipni.org>

Tous deux citent, en latin, les noms de familles reposant sur le nom du genre type suffixé en *-aceae*, et semblent considérer comme désuets les neuf noms traditionnels.

Quant à *Google* et *Wikipedia*, on y trouve tout ce qu'on voudra, en latin et en français.



## Remarques

L'historique des noms des familles végétales qui précède est très partiel. Force nous est de constater qu'il y a plusieurs écoles en France : le *Code* international, APG, le consentement général des botanistes français, les *Flores* de BONNIER et la tradition des lexicographes, sans oublier la langue ordinaire des non-spécialistes.

Pour écrire une erreur, il suffit d'un instant d'inattention ; pour en écrire plusieurs, il suffit d'être faillible ou de ne pas être omniscient.

Celui qui a pour objectif de dresser un *dictionnaire de langue* n'est pas toujours compétent en chaque science ; que Dieu me préserve de devoir donner des conseils à qui n'en demande pas ; mais mettons en garde le responsable d'un tel dictionnaire et ses collaborateurs, contre l'idée d'apprendre le vocabulaire des sciences dans d'autres *dictionnaires de langue*, comme de vraies sources d'attestations de langage, entraînant une autoalimentation de la documentation d'un éditeur à un autre ; cette documentation bénéficie d'apparentes promotions à l'ancienneté au fur et à mesure des éditions successives. Si j'avais l'honneur et la malchance d'être à sa place, je tâcherais de faire intervenir des spécialistes, faillibles comme tout le monde dans leur domaine, non omniscients. Pour la connaissance des mots effectivement utilisés dans le vocabulaire de la botanique, je leur signalerais les lexiques des livres scientifiques récents. Je ne jugerais pas inutile de faire relire leur propre travail par d'autres spécialistes, faillibles, non omniscients, mais aux lacunes différentes, en le leur soumettant groupé (non pas éparés dans le dictionnaire) ; sans doute mon entreprise ferait faillite si je n'avais pas d'arrière, mais cela éviterait au *Petit Larousse* de dire à la lettre *P* que les *Pilulaires* sont des fougères et à la lettre *H* qu'elles font partie des *Hydrofilicales*, plantes « voisines des fougères » ; le *Grand Robert* n'est pas exempt de ce genre de curiosités, je l'ai déjà dit (BAILLAUD 2005 : 69).

Quand un éditeur chevronné de dictionnaires publie une nouvelle présentation d'un ouvrage ou un nouveau titre, il est légitime qu'il réutilise les articles de son fonds ; on souhaiterait qu'il ne les reprenne pas tels quels sans les avoir fait relire par un spécialiste, autre que leur auteur initial.

Le dictionnariste compte peut être sur le public pour venir à son secours après coup, comme l'industriel qui appelle garantie le fait de compter sur les clients pour vérifier gratuitement le bon fonctionnement de ses produits. Il corrige sans doute, mais il ne publie pas d'errata : cela aiderait pourtant le lecteur à savoir le degré de confiance à accorder à l'ouvrage ; on connaîtrait avec davantage de précision la valeur affirmative de l'expression si justifiée « c'est dans le dictionnaire » qui vaut bien le « vu à la télé » des commerçants.

On raconte qu'un lecteur ayant repéré des erreurs insolites dans je ne sais quel ouvrage susceptible d'être réédité et qui lui semblait avoir besoin d'une révision sérieuse par un spécialiste, aurait écrit ses observations à l'éditeur en terminant à peu près : *Je ne pense pas vous faire de tort en faisant connaître cette lettre de quelques collègues*. Pensait-il qu'il augmentait les chances que

sa démarche soit prise en considération ? Il se serait fait répondre que *cela paraît un geste déplacé [...] je ne suis pas sûr que ce soit le gage d'une grande délicatesse*. L'éditeur regrettait sans doute les erreurs de son ouvrage, mais plus encore il regrettait que ça se sache. Je ne garantis pas l'authenticité de l'anecdote, mais je sais qu'on sous-estime souvent l'amour-propre des autres, autant que celui de soi-même. Le lecteur timide, qui croit voir une erreur dans un livre ou dans un journal, hésite à la signaler de peur de se faire traiter par le mépris. On m'a dit qu'un éditeur aurait accusé réception d'une liste d'erreurs en disant à peu près : *il se peut que le lecteur spécialiste d'un domaine trouve des imperfections, des approximations, voire des informations justes rédigées de façon surprenante* : une telle réponse n'encourage pas à donner des avis.

Le remarquable *Dictionnaire historique de la langue française* a bénéficié d'une réimpression mise à jour en 2006. On y lit : *Composée : La botanique en a fait un terme générique par substantivisation de (fleurs) composées (1815, Composées) [ce qui est excellent], avant de le refaire en COMPOSACÉES n. f. pl. au XX<sup>e</sup> siècle [ce qui est déplorable]. – Crucifère. On a appelé successivement crucifères, 1762, Cruciférinées (XIX<sup>e</sup> s.) et CRUCIFÉRACÉES (XX<sup>e</sup> s.) les plantes [...].* C'est ainsi qu'on écrit l'histoire, dans le meilleur de nos dictionnaires étymologiques actuels.

Si l'on en juge par le nombre des attestations que j'ai pu noter, les termes suradjectivés par un suffixe *-acées* malvenu sont soutenus par la dictionnaire plus que par la botanique. Admirons le courage des responsables de dictionnaires de langue, qui doivent endosser sans scrupule des affirmations sur des notions hors de leur compétence, dont ils ne peuvent savoir si elles ne sont pas au-dessus ou à côté de leurs moyens ; mais remercions-les pour les services que, tant bien que mal, ils rendent à la Société et à la culture française, à la botanique aussi, malgré de rares insuffisances criardes.

## Conclusion

La communauté des botanistes travaille et s'exprime dans un régime de liberté, tout en se soumettant aux contraintes des progrès de la science. Pour les familles scientifiquement reconnues, on se réfère à APG, malgré la gêne qu'occasionnent parfois les changements des habitudes. Pour les noms de familles, on préfère ceux qui sont formés à partir d'un nom de genre, en latin.

Les neuf noms *of long usage* de l'article 18.5 du *Code* ne sont en rien proscrits officiellement du langage scientifique, mais ils sont, de fait, mis à l'écart. Ils gardent pourtant toute leur valeur, surtout traduits en français (ou autres langues courantes). En dehors du peu usité *Guttiferae*, ces synonymes, même s'il arrivait qu'ils soient rejetés par le *Code* ou par *A.P.G.*, font partie de notre langue courante, et continuent d'être recommandables pour la vulgarisation au sens large. Oublions qu'ils ont été pendant quatre-vingts ans affublés d'une suradjectivation en *-acées* dans de nombreux très bons dictionnaires français, à l'insu de la plupart des botanistes.

Entre botanistes, écrivons *Brassicaceae* et conservons *Cruciferae* en deuxième position. Pour nous exprimer auprès d'un public qui n'a que faire du nom latin du céleri, du chou, de la fève ou du pâturin nous avons le droit de dire *Brassicacées* et autres mots savants, mais préférons *Crucifères*, qui fait partie de la langue française, autant que *Composées*, *Graminées*, *Labiées*, *Légumineuses*, *Ombellifères*, *Palmiers*, et *Papilionacées*. Mais ne croyons pas pouvoir inverser la tendance de l'usage des botanistes à utiliser seulement les noms construits sur celui des genres types : que peuvent les raisons contre l'usage ? Tout en écrivant cela, je revendique mon droit à l'erreur et j'accepte les commentaires. Quant aux dictionnaires de langue, je me garde de leur donner des conseils ; je me contente de les consulter avec le sourire.

### Bibliographie sommaire

- ANGIOSPERM PHYLOGENY GROUP, APG, 1998 - An ordered classification for the families of flowering plants. *Annals of the Missouri Botanical Garden*, **85** : 531-553.
- ANGIOSPERM PHYLOGENY GROUP, 2003 - An update of the Angiosperm Phylogeny Group classification for the orders and families of flowering plants: APG II. *Botanical Journal of the Linnean Society*, 141: 399-436.
- ANGIOSPERM PHYLOGENY GROUP, 2009 - An update of the Angiosperm Phylogeny Group classification for the orders and families of flowering plants : APG III. *Botanical Journal of the Linnean Society*, **161** (2) : 105-121.
- BAILLAUD L., 1969 - *Les rythmes biologiques*, In : FONTAINE M. (dir.) *Physiologie*, Encycl. Pléiade, 27, Paris, Gallimard : 1679-1693.
- BAILLAUD L., 2001 [rectius 2003] - La botanique et les mots pour la dire, à l'occasion du deux cent cinquantième anniversaire du *Species plantarum* de LINNÉ. *Rev. Sc. Nat. Auvergne*, **65** : 41-69.
- BAILLAUD L., 2005 - Langue parlée, langue écrite : la botanique. *J. Bot. Soc. Bot. France*, **32** : 43-72.
- BARNHART J. H., 1895 - Family nomenclature. *Bull. Torrey Bot. Club*, **22** (1) : 1-24.
- BERNARD Chr., 1996 - Flore des Causses. *Bull. Soc. Bot. Centre-Ouest*, n. s., n° **sp. 14**, 706 p.
- BONNIER G. [& DOUIN R.] - *Flore complète illustrée en couleur de France, Suisse et Belgique*. Paris, Libr. Gén. de l'Enseign., 13 vol.
- BONNIER G. & DOUIN R., 1990 - *La Grande Flore en couleur de Gaston Bonnier*. Paris, Belin. 5 vol.
- BONNIER G. & LAYENS G. [BONNIER] de - *Flore complète portative de la France et de la Suisse*. Paris, Libr. Gén. de l'Enseign., 428 p.
- BRUMMITT R. K., 1992 - *Vascular plant families and genera*. Kew, Royal Botanic Gardens, VI + 804 p.
- CARIOT Abbé A. & SAINT-LAGER Dr. J.-B., 1897 - *Botanique élémentaire, descriptive et usuelle*. 8<sup>e</sup> éd., Lyon 1897, 2 : 654.
- ENGLER A., 1964 - *Syllabus der Pflanzenfamilien*. Berlin, Gebr. Bornträger. 666 p.
- FERNALD M. L., 1950 - *Gray's Manual of Botany*. New York [...]. American Book Company, 1696 p.

- GIOAN P. (dir.), 1956 - *Dictionnaire usuel par le texte et par l'image*. Paris, Quillet-Flammarion.
- GLEASON, HENRY A. & CRONQUIST Arthur, 1991 - *Manual of vascular Plants of Northeastern United States and Adjacent Canada*, 2<sup>nd</sup> ed., Bronx, New York Botanical Garden, 910 p.
- GRENIER J. C. M. & GODRON D. A., 1848-1856 - *Flore de France ou description des plantes qui croissent naturellement en France et en Corse*. 3 vol. Paris : Baillière, Besançon : Dodivers.
- GUIGNARD J.-L., 1996 - *Botanique*. Paris, Masson, 10<sup>e</sup> éd., 280 p.
- GUILLEVIC E. (présenté par), 1974 - *Herbier de la Bretagne*. Paris, Claude Tchou, 122 p.
- GUINOCHET M. & VILMORIN R. de, 1973-1984 - *Flore de France*. Paris, C.N.R.S., 5 volumes.
- HALLÉ F., ESCOUBEYROU G. & DEMOLY J.-P., 2002 - Corrélations entre la longévité et la sexualité des végétaux. *J. Bot. Soc. Bot. France*. **18-19** : p. 22.
- JOVET P., VILMORIN R. de & KERGUÉLEN M., 1974-1990 - *Flore descriptive et illustrée de la France par l'abbé H. COSTE*. Supplément. Paris, Blanchard, 7 fascicules.
- LAMARCK J. B. P. de, 1778 - *Flore française, ou description succincte de toutes les plantes qui croissent naturellement en France*. Paris, Impr. royale, 3 vol.
- LAMARCK J. B. P. de & DECANDOLLE, 1805 - *Flore française* 3<sup>e</sup> éd., Paris, Agasse, 4 vol.
- LAMBINON J. & al., 1999 - *Nouvelle flore de la Belgique [...]*. 4<sup>e</sup> éd., 2<sup>e</sup> Tirage, Meise, Éd. du Jard. Bot. Nat. de Belgique, 1092 p.
- LAUBER K. & G. WAGNER, 1998 - *Flora Helvetica, Flore illustrée de Suisse. Clef de détermination*. Paris, Belin, 276 p.
- MCNEILL (éd.) & al., 2006 - *International Code of Botanical Nomenclature* (Vienna Code), (17th Intern. Bot. Congress Vienna July 2005), A.R.G. Gantner, Ruggelle, Liechtenstein, XVIII + 568 p., Intern. Assoc. For Plant Taxon., Regnum Vegetabile, 146.
- PRUVOST J., 2002 - *Les dictionnaires de langue française*. Que sais-je ? 3622. Paris, P.U.F., 128 p.
- QUÉZEL P. & SANTA S., 1963 - *Nouvelle Flore de l'Algérie et des régions désertiques méridionales*. Paris, C.N.R.S., t. 2.
- RAYNAL-ROQUES A., 1995 - *La Botanique redécouverte*. Paris, I.N.R.A., Belin, 512 p.
- ROGARD J., 2003 - Un Noctuidae nouveau pour la Gironde [...]. *Bull. Soc. Linn. Bordeaux*, **31** (2) : 115-116.
- SOCIÉTÉ NATIONALE D'HORTICULTURE DE FRANCE, 2001 - *38 000 plantes*. Paris, Eugen Ulmer.
- SPICHIGERR.-E., SAVOLAINEN V.-V. & FIGEAT M., 2000 - *Botanique systématique des plantes à fleurs*. Lausanne, Presses Polytechn. et Univ. romandes, 372 p.
- STACE Cl., 1997 - *New Flora of the British Isles*, 2<sup>nd</sup> ed., Cambridge University Press, 1130 p.
- STEARN W. T., 1966 - *Botanical Latin, history, grammar, terminology and vocabulary*. London, Nelson, XIV + 566 p.
- VIALA E., 1908 - *Paysages*. Rodez, E. Carrère ; 2<sup>e</sup> éd. 1932.
- WALTER H., 2005 - Le latin des naturalistes, source d'un bilinguisme bien particulier. *La Linguistique*, **41** (2) : 121-128.